



Villeneuve, le 24 février 2017

**Rapport au Conseil communal de Villeneuve
de la commission ad hoc
concernant la communication no. 01/2017**

**Postulat de M. Pascal Foschia
« Pour un engagement plus soutenu de notre Commune
en faveur de la formation professionnelle »**

Président : M. Pierre Guignard

Rapporteur : M. Pascal Foschia

Membres : Mme Marie Rampazzo (excusée)

M. Aurélien Clerc

M. Christophe Casini

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission nommée pour le préavis no. 01/2017 s'est réunie le lundi 20 février dernier afin d'étudier la réponse de la Municipalité quant au postulat en question.

Lors de cette réunion, nous avons pu compter sur la présence de Madame la Syndique Corinne Ingold ainsi que celle de Madame la Municipale Annick Morier-Genoud qui ont pu apporter des précisions et éclaircissements émanant de la Municipalité quant à la thématique abordée dans le cadre de ce postulat. La commission les remercie pour leur disponibilité et leur contribution.

D'emblée, le postulant a souhaité clarifier le fait qu'il s'agissait de différencier, dans le cadre du traitement de ce postulat, de deux sujets bien distincts que comportait ledit postulat. A savoir :

1. la thématique liée à l'engagement d'apprentis supplémentaires au sein de la commune de Villeneuve ;
2. le bilan émanant du Conseil d'Etablissement en matière de promotion de l'apprentissage.

Tout d'abord, il est à relever que la commission est rassurée de savoir que la Municipalité s'engage et continue à s'engager à former, années après années, des apprentis au sein de la commune de Villeneuve.

1. ENGAGEMENT D'APPRENTIS SUPPLEMENTAIRES

Après consultation du rapport de la Municipalité, le nombre d'apprentis actuellement recensés au sein de la commune de Villeneuve se monte à quatre. La majorité de la commission s'interroge malgré tout sur l'analyse effectuée par la Municipalité de ne pas pouvoir créer une ou des place-s d'apprentissage supplémentaire-s. Madame la Syndique est catégorique à ce sujet, la surface des locaux actuels ne permet plus du tout d'envisager l'accueil d'un apprenti supplémentaire au sein de l'administration communale. Après un tour d'horizon des différents dicastères et des surfaces à disposition, il s'avère que le personnel administratif se trouve réellement à l'étroit depuis quelques années déjà et qu'une personne supplémentaire, quelque soit sa fonction d'ailleurs, ne pourrait être accueillie dans l'environnement actuel, de manière adéquate.

La commission propose donc qu'à l'avenir et dans un environnement plus adapté, qu'une réflexion de fond soit effectuée sur la pertinence de l'engagement d'un apprenti géomaticien et ce, sachant que des compétences existent au sein du bureau technique en vue d'appréhender la formation dans ce domaine et qu'il serait dommageable de ne pas les utiliser à cet effet. Les membres présents de la Municipalité remercient la commission de cette proposition et confirment que l'idée est tout à fait cohérente et judicieuse et prennent bonne note de ces réflexions constructives pour le futur.

A ce titre, les membres émanant de la Municipalité confirment également que d'une part, l'engagement d'un nouvel apprenti agent d'exploitation est planifié pour la rentrée 2017 et que d'autre part, la possibilité d'engager d'autres apprentis ne pourra être définitivement envisageable qu'à partir de l'instant où l'administration communale disposera de nouveaux locaux (projet actuel de la Poterlaz). La commission prend acte de cette condition et en fonction de l'avancement de ce projet, espère, pourquoi pas, voire de nouveaux apprentis engageables, durant cette législature encore.

2. BILAN DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT

Le rapport de la Municipalité confirme que deux mesures ont été mises sur pied par l'Etablissement scolaire de Villeneuve Haut-Lac (Projet LIFT + Mix Age) dont une n'est plus d'actualité, faute de participants. De plus, il est précisé que Mme Davis (conseillère en orientation) est à disposition des élèves pour les guider, selon différentes étapes, à la concrétisation d'un avenir professionnel ou académique. La commission remercie les représentantes de la Municipalité de ce constat mais pense qu'à raison d'environ 250 élèves villeneuvois (10ème et 11^{ème}) à orienter, le défi reste important pour une seule intervenante telle que Mme Davis.

A des fins de clarification, il est également identifié qu'en matière de promotion de l'apprentissage, il n'y a pas derrière cette intervention, une volonté de remettre en question les notions liées aux missions de l'office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle ou même de s'y substituer. Il s'agit plutôt d'une attente citoyenne envers les autorités politiques villeneuvoises par l'intermédiaire du Conseil d'Etablissement afin d'investiguer sur les pistes

d'améliorations du flux de l'information destinés aux élèves et/ou parents d'élèves villeneuvois en matière de formation professionnelle.

A ce titre, même si les avis émanant des membres de la commission divergent sur la question, tous sont unanimes à l'idée de proposer des solutions adéquates, transparentes et équitables en la matière et cela dans le but d'informer nos citoyens.

Il est d'usage d'avancer que les parents sont très souvent les premiers « orienteurs ». La commission s'interroge sur le fait que contrairement à d'autres établissements de la région, l'établissement scolaire de Villeneuve Haut-Lac ne semble pas avoir organisé de séances plénières avec intervenants (employeurs, associations professionnelles, par exemple). Mme la Municipale en charge des écoles apprécie ces débats et propose à la commission en sollicitant plus particulièrement le postulant à venir exprimer sa vision et ses attentes lors du prochain Conseil d'Etablissement. Proposition acceptée par la commission et le postulant.

L'objectif final étant d'intensifier l'information sur les possibilités de formation et donc des filières existantes.

CONCLUSION

La commission, à l'unanimité des membres présents, vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre acte du rapport de la Municipalité en réponse au postulat de M. Pascal Foschia « Pour un engagement plus soutenu de notre Commune en faveur de la formation professionnelle ».

Au nom de la Commission ad hoc :

Le Président



Pierre Guignard

Le Rapporteur



Pascal Foschia